Le Rœulx

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (Catégorie B)

Concerne la demande de permis unique introduite par les **S.A. HOLCIM Belgique – S.A. GEOCYCLE S.A. HOLCIM GO4ZERO**, ayant leur siège social avenue Robert Schuman 71 à 1400 Nivelles, ainsi que la **S.A. AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM**, ayant son siège social avenue du Bourget 44 à 1130 Bruxelles, en vue d'obtenir l'autorisation pour modifier et étendre le projet GO4ZERO visant : au fonctionnement du nouveau four en voie sèche (déjà autorisé en mode air) en mode oxycombustion, en ce compris tous les équipements axillaires nécessaires pour ce fonctionnement (Holcim GO4ZERO SA) ; à la construction et l'exploitation des installations permettant la capture, la purification et la compression du CO2 (et tous les équipements auxiliaires associés) dont principalement une unité de purification du carbone (CPU) construite et opérée par Air Liquide Industries Belgium SA ; des adaptations urbanistiques (par rapport au permis octroyé en février 2023) découlant des dernières études d'engineering détaillées (Holcim GZERO SA) sur un établissement situé **rue des Fabriques n°2 – chemin du Pont d'Haine n°35 à 7034 Obourg** *(Parcelles cadastrées : Obourg 10ème Division, Section C, n°s 175K, 183B, 175H, 175/02, 177D, 261G4, 245C2, 399C, 416, 398E, 273Z2, 417, 418, 396C, 396D, 388D, 382P, 377T, 383F, 388C, 396B, 420A, 366E, 366G, 366H, 399B, 424B, 424A, 423A, 273A3 ; Moins 4ème Division, Section B, n°s 312R, 226D, 226F, 215C, 215E, 313S, 166Y, 166D2, 314N, 320S3, 320R2, 732C, 733A, 723C, 738C, 738B, 738A, 732B, 226H, 226G, 166C2, 732A, 738D, 723B).*

Le projet est repris en aire E au guide communal d'urbanisme (GCU) de la ville de Mons tel que modifié (entré en vigueur le 01/06/2006). La demande implique écart au GCU, notamment au niveau de la hauteur des installations (Article V.E.3.1. §1), conformément à l'article D.IV. 5 du CoDT. La demande implique également une dérogation au plan de secteur (partie en zone d'espaces verts) conformément aux articles D.IV.7 et D.IV.13 du CoDT.

Personne à contacter : Mme DELCUVE Carine – Senior Environnement & Permitting Manager – 0478/26.95.35

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
06/01/2025	20/01/2025	Administration communale 19 février 2025 à 09:00	Collège Communal Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande, conformément à l'article 81§2 alinéa 3 du décret du 11-03-1999 relatif au permis d'environnement, modifié par l'article 110 du décret-programme du 03-02-2005.

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 5° et 6°du CoDT (partie dans un périmètre SAR et partie dans un périmètre de reconnaissance économique).

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 1 s'agissant d'un projet nécessitant une Étude d'Incidences sur l'Environnement.

L'enquête publique relative à un établissement de catégorie B est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du Code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service et, sur rendez-vous au 064/31.07.67, le 12/02/2025, de 18:00 à 20:00.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des Fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS - 065/32.80.11 ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations peuvent également être envoyées par mail à l'adresse suivante : urbanisme@leroeulx.be – réf 10017796/PLE.cho

Au Roeulx, le 30/12/2024

La Bourgmestre

V. Kulawik

SIGILLUM URBIS RHODENSIS